



## SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>APPELLATION COMMERCIALE</b>	<b>TECHNOVIT 4071, DURCISSEUR</b>
<b>NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET</b>	<b>237-H</b>
<b>APPELLATION CHIMIQUE</b>	

<b>FABRICANT / FOURNISSEUR</b>	ANAMET
<b>ADRESSE</b>	C.P. 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	(450) 646-1290
<b>TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	CANUTEC (613) 996-6666

## SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL (mg/m <sup>3</sup> )	ACGIH TLV (mg/m <sup>3</sup> )
Méthacrylate de méthyle.	80-62-6	25-50	410	410
Dodecane-1-thiol.	112-55-0	<1.0	Non disponible.	Non disponible.
N,N-Diméthyltoluidine.	99-97-8	<1.0	Non disponible.	Non disponible.

**NOTE:** Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

## SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'ébullition en °C</b>	101 °C (213.8°F)	<b>Pression de vapeur (mm Hg)</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion en °C</b>	Non applicable.	<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	Non disponible.
<b>Densité (Eau = 1)</b>	1.0	<b>Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)</b>	Non disponible.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble.		
<b>Aspect et odeur</b>	Liquide sans couleur / odeur caractéristique.		



**SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION**

<b>Point d'ignition</b>	15 °C (59°F).		
<b>Limites d'inflammabilité</b>	<b>LEL</b>	2.1%	<b>UEL</b> 12.5%
<b>Extincteurs</b>	CO <sub>2</sub> , les extincteurs en poudre, la mousse résistante à l'alcool. Ne pas utiliser d'eau ou de jet d'eau.		
<b>Procédures spéciales d'extinction</b>	Un équipement de respiration autonome approuvé MSHA/NIOSH est recommandé et des vêtements protecteurs appropriés doivent être utilisés en cas d'incendie. Garder les contenants exposés au frais en les arrosant avec de l'eau.		
<b>Feux spéciaux et risques d'explosion</b>	La formation d'un mélange air/vapeur explosif est possible lorsque chauffé ou en cas d'incendie.		

**SECTION V • RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité</b>	Stable.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter d'utiliser le produit dans des aires non-ventilées.
<b>Incompatibilité</b>	Aucune réaction dangereuse connue.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	Aucune décomposition si utiliser et entreposer selon les spécifications.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Si le produit est entreposé plus une période plus longue et/ou sous des températures différentes que recommandées, alors le produit pourrait se polymériser en dégageant de la chaleur.

**SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

**A – PREMIERS SOINS**

<b>Yeux</b>	Rincer avec une solution oculaire ou avec de l'eau propre pour au moins 20 minutes; tout en gardant les paupières ouvertes. Obtenir une assistance médicale. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Contacter un médecin.
<b>Peau</b>	Enlever les vêtements contaminés et laver immédiatement et en profondeur les régions affectées avec de l'eau et du savon pour 20 minutes. Si des symptômes apparaissent (irritation, boursoufflement, ampoules), consulter une expertise médicale.
<b>Inhalation</b>	Transporter le patient hors de la zone d'exposition, le garder au chaud et au repos. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir. Obtenir une assistance médicale immédiatement. Des

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ • MSDS



symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître jusqu'à 48 heures après l'ingestion; il faut garder sous observation au moins 48 heures après l'accident.

## B - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

**VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES:** Inhalation, Ingestion, la peau et les yeux.

### • EXPOSITION À COURT TERME

<b>Yeux</b>	Le produit, sous forme liquide ou de hautes concentrations de brume et/ou vapeur, peut causer des irritations sérieuses.
<b>Peau</b>	Le produit, sous forme liquide ou de vapeur, peut irriter la peau.
<b>Inhalation</b>	La vapeur et la brume sont irritantes pour le nez, la gorge et les poumons. Des symptômes comme une gorge irritée, la toux, des douleurs abdominales, le souffle court et de la difficulté à respirer peuvent se produire.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut : brûler la bouche, la gorge et la voie digestive, causer des maux abdominaux, de la nausée, du vomissement, de la diarrhée, de la soif, une faiblesse généralisée, un état de choc et la mort. Des dégâts permanents peuvent en résulter.

### • EXPOSITION À LONG TERME

<b>Cancérogène</b>	Aucun.
<b>Effets tératogènes, mutagènes et/ou autres effets sur la reproduction</b>	Non disponible.
<b>Sensibilité épidermique</b>	Ce produit est un sensibilisateur.
<b>Sensibilité respiratoire</b>	Ce produit est un sensibilisateur.
<b>Matériaux synergiques</b>	Non disponible.

## SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

### PROTECTION PERSONNELLE

<b>Protection de la vue, du visage et des mains</b>	Le port d'une protection pour les yeux (lunettes de protection chimique/bouclier facial) est recommandé. L'utilisation de gants appropriés (Néoprène) est aussi recommandée. Les gants doivent être changés régulièrement ou lorsqu'ils sont exposés de façon excessive au produit.
<b>Protection respiratoire</b>	Utiliser une protection respiratoire adéquate si l'exposition risque de dépasser les limites occupationnelles. Un masque avec filtre approprié peut être adéquat. Dans l'éventualité de la formation de hauts niveaux de vapeur, l'utilisation d'un équipement respiratoire autonome serait requise.
<b>Ventilation</b>	Fournir une ventilation adéquate, incluant une ventilation locale pour s'assurer de ne pas dépasser la limite définie d'exposition occupationnelle. Des considérations doivent être données à la planification des procédés de travail et des temps d'exposition qui en découlent. Ceci pour mieux déterminer le type de protection à adopter.
<b>Ouïe</b>	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
<b>HMIS</b>	Santé: 2    Inflammabilité: 3    Réactivité: 2



**SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES (FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS)**

<b>Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement</b>	Éliminer les sources d'ignition. S'assurer d'une protection personnelle adéquate (avec protection respiratoire) lors de la récupération des déversements. Empêcher la fuite de matériel dans les drains. Absorber le déversement avec des matériaux liant aux liquides (diatomite, liants universels, pour de petites quantités de tissu). Ne pas se servir de brins de scie ou autres combustibles. Ramasser dans des contenants appropriés et étiquetés adéquatement. Les déversements ou décharges dans les cours d'eau doivent être signalé aux autorités compétentes.
<b>Élimination des résidus</b>	Doit être disposé selon les normes municipales, provinciales et/ou fédérales. Incinérer sous des conditions contrôlées et approuvées. Décontaminer les contenants avant de les recycler.

**SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

<b>Entreposage</b>	Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés. Garder à l'écart des sources d'ignition (interdiction de fumer), de la chaleur et de la lumière directe du soleil.
<b>Manutention</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux. Éviter aussi l'inhalation hautes concentration de vapeurs. Utiliser dans des endroits bien ventilés. Prendre les précautions nécessaires contre les décharges statiques.
<b>Classification Relative à l'expédition</b>  <b>•DOT• Classes de danger</b>	<b>Dénomination d'exp. DOT:</b> Monomère, Méthacrylate de méthyle, stabilisé. <b>Dénomination d'exp. TDG/UN:</b> Monomère, Méthacrylate de méthyle, stabilisé. <b>Numéro UN:</b> UN1247 <b>Classe de danger:</b> 3. <b>Groupe d'emballage:</b> II. <b>Exemption TDG:</b> Non réglementé. <b>Étiquette:</b> Liquide corrosif. <b>Classe IATA:</b> 3. <b>Classe IMDG:</b> 3.
<b>HMIS</b>	Santé: 2    Inflammabilité: 3    Réactivité: 2

**SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE**

<b>Impact environnemental et Distribution dans l'environnement</b>	Non disponible.
<b>Persistance et Dégradation</b>	Non disponible.
<b>Toxicité</b>	Non disponible.
<b>Impact des effluents traités</b>	Non disponible.

**SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE****• RÉGLEMENTATIONS EC:**

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.  
CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Méthacrylate de méthyle, 1000 lbs. (453.6 kg).

**SARA TITLE III**

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aigue, feu, chronique.
- Section 313: Méthacrylate de méthyle.
- 

STATUS RCRA: Méthacrylate de méthyle, U162.

**• RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:**

Classification WHMIS: E, B2, et D2B.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



## TERMINOLOGIE

**ACGIH:** American Conference of Governmental Industrial Hygienists

**CAS:** Chemical Abstract Service

**CFR:** Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

**DOT:** Department of Transportation (USA)

**DSL:** Domestic Substance List

**HMIS:** Hazardous material information sheet

**IARC:** International Agency for Research and Cancer

**LC:** Lethal Concentration

**LD:** Lethal Dosage

**MSHA:** Mine Safety and Health Administration (USA)

**NIOSH:** National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

**NTP:** National Toxicology Program (U.S.A.)

**OSHA:** Occupational Safety and Health Administration (USA)

**PEL:** Permissible exposure limit.

**STEL:** Short term exposure limit.

**TDG:** Transportation of Dangerous Goods

**TLV:** Threshold limits value.

**TSCA:** Toxic Substances Control Act

**TWA:** Time-weighted average

**USEPA:** United States Environmental Protection Agency

**WHMIS:** Workplace Hazardous Materials Information System